

15. Népidoz an 11^e
 continuation du
 procès-verbal de Combié
 sous date 12

Aujourd'hui quinze Népidoz l'an onze de la République française. Dix-
 heures du matin au Bureau Municipal de Combié;

Seul Présenté Le C.^{te} Louis amillieu Lascand agriculteur Demeurant
 au hameau Du Montier neuf dite Commune de Combié, lequel après avoir
 lecture et communication d'un procès verbal et de son procès verbal nominatif
 Office de la personne du C.^{te} Leonard d'atton Domicilié en lad^e Commune
 pour constater et faire de la convenance des Contributions Directes tant
 foncières, personnelles, mobilières, Sonstoriaires que des portes et fenêtres et
 patentes de lad^e Commune de Combié pour l'exercice de l'an Douze;

ayan eu présenté nototairement Plaigné et Contourné, Comme De
 faits ils Contourné led. d'atton de la somme de seize cent vingt francs
 montant Du quart de la Contribution foncière de lad^e Commune pour
 l'an Douze; Pour raison du mariage et l'emploi que led. d'atton
 fera Des Denier des^{ts} Roles pendant led. temps, Et jure à cet effet
 Domicilié en lademême susdite; et de ce que dessus led. Contourné
 auquis acte, qui a été octroyé présence des Membres du Conseil
 Municipal, et led. amillieu Lascand signé avec vous le jour susdit
 et au susdit.

Lascand

La désignation Des Conscrits des années 11^e et 12^e Sont faites en vertu
 Des Dispositions De la loi Du 6 floreal an 11^e. Le chef lieu de l'arrondissement
 fut à la ratelle de désignation des Conscrits de l'an 11^e S'y est faite par la
 voie Du sort le 2 germinal an 12^e et ceux de l'an 12^e par la même voie
 le 4 du dit. Les Conscrits de Combié désignés pour l'an 11^e Sont
 1^o Jean Barrière de ces goubert tombé an^o de l'armée active
 lequel a été reformé à arrondissement

2^o Jean Menut de Rozets qui Sont fait inscrire pour la réserve
 en vertu de la loi de l'an 11^e

Les Conscrits de l'an 12 tombés au sort Sont:

1^o Georges Madan de ces egolot tombé pour l'armée active
 2^o Louis Viret de lajeire tombé Supplémentaire de la réserve
 mais par arrangement amiable fait entre ces deux dernier
 led. Viret ayant pour Madan qui Sont mis à la place du dit Viret
 et auquel il a payé 200^e

Le dit Conscri^t de l'année active Sont partis d'arrondissement le 12
 de nivose an 12^e c'est à dire Louis Viret, Barrière ayant été
 reformé

Bouvard